



Logiciel EVA Perspectives 2021 Information SG 20/01/21

Rappel du contexte

EVA est un logiciel de pilotage de la mise en oeuvre de la charte d'un Parc naturel dans le but de suivre un certain nombre d'indicateurs de réalisation des objectifs, projets et actions de la charte.

- En 2007, une dizaine de Parcs naturels régionaux ont sollicité la Fédération pour mutualiser la maîtrise d'ouvrage du développement de ce logiciel.
- La Fédération anime depuis cette date une communauté croissante de Parcs utilisateurs. En 2015, tous les Parcs nationaux ont adopté le logiciel EVA. Actuellement, 45 parcs naturels régionaux, 11 parcs nationaux et l'OFB disposent d'un compte EVA (soit au total 57 comptes).
- La Fédération mutualise, pour leur compte, l'hébergement du logiciel et de leurs données, la maintenance, l'assistance, ainsi que les formations collectives et réunions nationales (1 fois par an). La dernière version - V4 - a été mise en service en 2017.
- La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est actuellement propriétaire du logiciel et gère les droits d'accès.

Financement

Le coût de cette mission est couvert par une cotisation spécifique des Parcs nationaux et de l'OFB (1000 € par an et par structure) et des Parcs naturels régionaux jusqu'en 2018. Depuis 2018 cette cotisation spécifique est incluse, pour les PNR, dans leur cotisation à la Fédération.

La Fédération a également perçu des droits d'accès pour les nouveaux entrants permettant d'amortir les investissements réalisés.

La Fédération a provisionné, au fil du temps, une somme de 109 705 € (stable depuis 5 ans) qui lui permet de sécuriser financièrement l'éventuel changement de prestataire, sans surcoût pour les parcs bénéficiaires.

A noter qu'il n'y a plus d'animation permanente dédiée au dispositif depuis 2015, les Parcs étant relativement autonomes dans leur utilisation de l'outil. Le suivi des contrats, les réunions nationales d'échanges et du Cotech restent coordonnés par la Fédération sur ses propres ressources.

Prestations externalisées

La Fédération s'est appuyée sur un prestataire depuis 2007, la société SITER, afin d'assurer la maîtrise d'oeuvre des **nouveaux développements** (contrats de développement), et **l'assistance, l'hébergement et la maintenance** (contrat de prestation de service). Elle s'est appuyée en 2012 sur un avocat spécialisé pour la rédaction des clauses contractuelles de développement et de prestations de services.

- Le dernier contrat de développement date de 2016 (Version 4 du logiciel)
- Le contrat de prestation de service en vigueur jusqu'en 2020 datait de 2012. Il était renouvelé annuellement par tacite reconduction et représentait un coût annuel forfaitisé de 27 900 € TTC.
 - o Assistance technique 16 500 € TTC
 - o Accompagnement de la Fédération 3 000 € TTC
 - o Mise à jour du manuel 1 800 € TTC

- Hébergement 1 800 € TTC
- Maintenance corrective 3 000 € TTC
- Sauvegarde 1 800 € TTC
- Ce contrat a été dénoncé par le prestataire par courrier reçu le 19 novembre 2020. Il a pris fin au 31 décembre 2020. SITER a proposé un nouveau contrat de prestation à compter du 1^{er} janvier 2021.

Proposition de SITER

La proposition de SITER reprend globalement les prestations actuelles d'hébergement, de maintenance et d'assistance. Elle introduit cependant plusieurs clauses qui questionnent fortement :

- **Coût du service** : la prestation passe d'un coût forfaitaire de **27 900 € TTC/an** actuellement, à un coût par compte utilisateur de 1000 € HT soit un total de **68 400 € TTC/an** pour 57 comptes (57 x 1200 € TTC). Le différentiel est énorme, sans valeur ajoutée particulière.
- **Propriété de la solution logicielle** : notre contrat stipulait que SITER transfère à la FPNRF tous les droits sur le logiciel. Il apparaît dans la nouvelle proposition de contrat, que EVA n'est plus un logiciel « autonome » mais un module applicatif rattaché à une solution dont SITER est propriétaire « QPILOTE ». Ce nouvel environnement technique crée de fait une dépendance d'EVA à SITER qu'il convient d'expertiser.

Perspectives 2021

Une solution transitoire d'un an a été trouvée avec la Société SITER, permettant d'assurer la continuité du service, et à la Fédération d'organiser sereinement une mise en concurrence des prestations attendues sur le logiciel.

- Frais d'hébergement : 438€ TTC /PNR
- Jours d'assistances : 25j/an (25 500 € TTC)

Afin d'optimiser les coûts, seuls les comptes des PNR réellement utilisateurs sur EVA seront activés en 2021 (entre 35 et 40). Les autres (entre 5 et 10) seront mis en sommeil et ré-activables à la demande. La Fédération s'est rapprochée des Parcs qui n'ont pas utilisé EVA en 2020 afin de connaître leurs intentions.

Cette proposition se conjugue avec différentes réflexions sur l'avenir du logiciel afin de maintenir son attractivité et sa sécurité : solution open source, gouvernance, élargissement aux parcs naturels marins...

La Fédération et l'OFB ont convenu de conduire une expertise externe sur ces questions pour analyser l'existant et proposer des solutions d'amélioration. La consultation sera lancée du 28 janvier au 28 février 2021. Les conclusions devront être finalisées en septembre 2021 pour organiser à l'automne la mise en concurrence du prestataire actuel et mettre en place les préconisations dès 2022. Une information sera adressée aux référents EVA dans les parcs qui pourront s'ils le souhaitent s'associer à l'étude.